

# Fiche Prévention "Berce du Caucase"

## Préambule

La Berce du Caucase ou Berce de Mantegazzi, est une espèce de plantes herbacées de la famille des Apiaceae. La sève de cette Berce est phototoxique. De plus, cette espèce est considérée en Europe et en Amérique du Nord comme une invasive. (Wikipédia)

Cette plante peut être confondue avec d'autres du même genre mais moins toxiques.

Dès lors, avant toute intervention, une personne compétente devra vérifier la situation et établir le plan d'actions.

## RISQUES

La sève (incolore) de la Berce du Caucase contient des toxines toxiques (elles réagissent en présence de lumière). Elles peuvent provoquer des inflammations et des brûlures de la peau pouvant aller jusqu'au second degré (cloque et œdème), ces séquelles n'apparaissent que plusieurs heures après l'exposition.

Si la zone touchée par la sève n'est pas exposée à la lumière pendant plusieurs jours, la réaction inflammatoire ne se déclenche pas.

Outre, les risques pour la santé humaine, la Berce du Caucase représente aussi un risque :

- pour l'environnement de par sa croissance rapide et sa grande taille qui lui permet de monopoliser l'espace au détriment d'autres espèces ;
- pour les activités humaines: amplification de l'érosion des berges, difficulté d'accès pour les promeneurs et pêcheurs, surcoût liée à la gestion spécifique des foyers de Berce.

## Comment intervenir sur un plant de Berce du Caucase ?

- L'arrachage est préconisé avant la production de graines (printemps/été), celui-ci s'effectue en sectionnant la plante sous le collet, au moins à 15 cm en-dessous de la surface du sol afin d'éviter de nouvelles repousses.
- Si la floraison a eu lieu et que les graines sont encore présentes, il est conseillé de couper toutes les ombelles, de les faire sécher à l'abri puis de les incinérer afin d'éviter la dispersion des graines. Attention: des dispositions doivent être prises pour éviter que l'incinération de la plante ne soit à l'origine d'un départ de feu non contrôlé.
- Il est très important d'éviter la dispersion de graines lorsqu'elles sont présentes.
- Dans tous les cas, les intervenants devront s'équiper de protections individuelles (voir ci-dessous).
- Si le foyer de Berce est accessible aux tiers, il est conseillé de baliser le terrain et d'informer ceux-ci du potentiel danger par des panneaux.

## Outillage

- L'utilisation d'un outils tranchant spécialisé ou une bêche



- Si nécessaire, comme évoqué ci-dessus, un désherbeur thermique ⇒ dans ce cas, prévoir également le nécessaire pour faire face à départ de feu.

## Mesures de protection

### Protection Collective

- Interdire l'accès au site par des tiers

### Protection Individuelle

Il est nécessaire de protéger la peau de l'intervenant de tout contact direct avec la plante. Aussi, le port d'un Equipement de Protection Individuelle adapté est indispensable, il sera composé de :

- une combinaison imperméable avec capuche ;
- une protection faciale intégrale (protection des yeux et du visage) ;
- une paire de bottes imperméables (idéalement la combinaison couvrira le haut des bottes pour éviter l'écoulement de la sève dans la botte - si impossible, mettre du scotch "colmater") ;
- des gants à longue manche imperméables (comme pour les bottes, la combinaison viendra couvrir la manche du gant - ceci est d'autant important que les gants seront enlevés en dernier lors du déshabillage)

### Equipements de Premiers Secours

Voir ci-dessous pour utilisation.

- Rouleau(x) de papier absorbant
- Jéricane d'eau
- "Douche portable"
- Vêtements de rechange
- Sacs poubelles

## Après intervention

- Nettoyez tous les éléments réutilisables (outil, EPI) ayant été en contact avec la sève à l'eau et au savon.
- Pour retirer les EPI, procédez dans l'ordre suivant:
  - retirez la visière,
  - puis les bottes,
  - ensuite le vêtement de travail

- et au final, les gants.
- Les EPI seront retirés avec précaution, idéalement par retournement pour éviter le contact avec d'éventuelles traces de sève.
- Inventoriez la zone.
- La zone devra être contrôlée, voire traitée, périodiquement pour éviter le développement de nouvelles plantes.

## **PREMIERS SECOURS : Que faire en cas de contact avec la sève ?**

Les mesures à prendre consistent à retirer la sève de la peau, sans étendre la zone touchée, et de protéger cette dernière de la lumière le temps que l'effet photosensibilisateur de la toxine disparaîsse.

Par conséquent, en cas de contact de la peau avec la sève, les mesures suivantes doivent être prises immédiatement:

### **Dans les cas où la peau entre en contact avec la sève ou que les yeux sont atteints**

#### **Si la peau entre en contact avec la sève**

- Éliminez la sève le plus rapidement possible en évitant de l'étendre :
  - épongez la région touchée avec un papier absorbant sans frotter,
  - lavez la région atteinte au savon et rincez abondamment à l'eau,
- Lavez-vous les mains ;
- Changez de vêtements et les laver pour éviter de contaminer d'autres parties du corps ou des objets ;
- Évitez d'exposer les zones atteintes à la lumière (y compris la lumière non naturelle) en les couvrant (gants, pantalons longs, manches longues) le temps de la disparition de l'effet photosensibilisateur (durée minimale de 48 heures et jusqu'à 7 jours).
- Consultez un médecin.

#### **Si les yeux sont atteints**

- Rincez les yeux abondamment à l'eau claire pendant dix minutes ;
- Portez des lunettes de soleil foncées pour éviter l'exposition à la lumière ;
- Consultez un médecin le plus tôt possible.

#### **S'il y a une brûlure**

- Consultez un médecin.
- Évitez toute exposition au soleil pendant au moins une semaine ;
- Utilisez un écran solaire pendant six mois ;

## Notes et références

- <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0066Ra.pdf> - les pages 34-36 évoquent certaines méthodes d'élimination suivant différents paramètres
- <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/doc-info-complet.pdf>
- <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/109336/1/Fiche%20gestion%20Heracleum.pdf> - 2 pages sur les caractéristiques, les actions à faire et celles à ne pas faire
- [http://www.cdg49.fr/iso\\_album/n\\_89\\_la\\_berce\\_du\\_caucase.pdf](http://www.cdg49.fr/iso_album/n_89_la_berce_du_caucase.pdf)
- <http://www.verviers.be/news/2016/berce-du-caucase-mesures-de-prevention.pdf>
- [http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/SBE\\_PDF/S%C3%A9curit%C3%A9%20&%20Bien-Etre%20n%C2%B029.pdf](http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/SBE_PDF/S%C3%A9curit%C3%A9%20&%20Bien-Etre%20n%C2%B029.pdf) - Pages 43-46
- <https://www.gembloux.ulg.ac.be/vivasciences/especes-exotiques-envahissantes/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=YiMYLtYpqzQ>
- <https://www.beauraing.be/contenu/demande-d'intervention-de-gestion-en-2019-grosses-populations.pdf>

## Informations complémentaires

- Voir le site du Centre antipoisons :  
<https://www.centreantipoisons.be/nature/plantes/les-plantes-toxiques/berce-g-ante-et-soleil>
- Conseiller en Prévention: xxxxxxxx
- CP-Médecin du Travail : xxxxxxxx

From:

<https://www.bet.didierlanotte.be/> - **CoPreCom**



Permanent link:

[https://www.bet.didierlanotte.be/risques/berce\\_du\\_caucase](https://www.bet.didierlanotte.be/risques/berce_du_caucase)

Last update: **03/08/2020 20:20**